



**Alliance
France
Design**

L'impact du Covid-19 sur l'activité économique des designers

– V2 –

Réponses du 23 mars au 24 avril 2020 au sondage AFD

Publication du 6 mai 2020

Sommaire

I. Analyse AFD des réponses au sondage	3
Introduction (§ augmenté V2)	4
Les statuts professionnels des designers	5
L'âge et l'expérience des designers	5
Comment vivent et travaillent les designers ?	5
Le profil des structures de design	5
L'impact sur les structures de design	6
Solutions proposées par les designers participant au sondage	6
Le retour à la normale	7
Les commentaires des participants (§ augmenté V2)	8
Recommandations de l'AFD (§ augmenté V2)	9-10-11
II. Les profils des designers participant au sondage	12
Situation géographique	13
Genre	13
Tranche d'âge	13
Formes d'exercice	14
En activité depuis	14
Discipline de design majoritaire	14
Discipline de design secondaire	14
Lieu de vie	15
Lieu de l'activité	15
Espace de travail	15
Déplacements pro	15
Mode de travail	15
Pratique du télétravail	15
Chiffre d'affaires 2019	16
Nombre de clients	16
Nombre de salariés	16
Situation géographique des clients	17
Secteurs d'activités des clients	17
Typologie des clients	17
III. Les participants à propos des besoins et des solutions	18
Votre chiffre d'affaires prévisionnel 2020 avant cette crise	19
Vous attendez-vous à une baisse d'activité ?	19
À combien estimez-vous votre perte de chiffre d'affaires en 2020 ?	19
À combien estimez-vous votre perte de revenus en 2020 ?	19
Pour faire face, envisagez-vous ces solutions ?	20

I.

Analyse AFD des réponses au sondage du 23 mars au 24 avril 2020

Introduction (§ augmenté)

L'Alliance France Design a mis en place en urgence un sondage afin de comprendre très vite les difficultés rencontrées par les designers et l'état d'esprit dans lequel ils se trouvaient au début de la crise sanitaire. Nous avons produit un premier document d'analyse pour apporter un premier bilan, qui a été adressé au ministre de la Culture Franck Riester, le 4 avril.

V2

Le sondage a été maintenu en ligne et reçu les réponses d'une centaine de participants depuis. Cette deuxième version d'analyse en tient compte jusqu'au 24 avril, ainsi que du dialogue établi depuis le début du confinement avec le ministre de la Culture.

327 designers ont, au 24 avril, répondu à la présente enquête et ont pour certains donné des pistes éclairantes pour aider le secteur à franchir cette difficile période. Les participants au sondage reflètent une constante : la diversité des structures juridiques de la profession de designers, dans des proportions classiques de $\pm 30\%$ de société et $\pm 70\%$ d'indépendants.

On note toutefois, dans la deuxième vague de réponses à notre sondage :

Sont identiques :

- la proportion entre disciplines
- le mode de travail
- la situation géographique, la typologie des clients et les secteurs d'activité
- les solutions envisagées
- la vision quant à la transformation du mode de travail et l'impact sur les contrats futurs
- la proportion qui emploie des salariés

En hausse :

- la proportion de femmes (+1 %)
- la proportion de la tranche d'âge de 25 à 35 ans (+5 %)
- la proportion de réponses venant des régions autres que l'Île-de-France (+5 %)
- la proportion de designers en activité de 5 à 10 ans (+2 %)
- ceux dont l'espace de travail est à la maison (+2 %)
- la proportion de ceux qui travaillent avec 5 à 10 clients (+5 %)
- la proportion de ceux dont la prévision de CA 2020 était de moins de 30 K€ pour 2020 (+3 %)
- la proportion de ceux qui s'attendent à une baisse d'activité au 2e et au 3e trimestre (+3 %)
- la proportion de ceux dont la perte de chiffre d'affaires est estimée à 50 % (+4 %)
- la proportion de ceux dont la perte de revenus est estimée à 30-50 % (+3 %)
- l'idée de devoir licencier (+2 %)
- la proportion de ceux qui envisagent un retour à la normale en 2021 (+3 %)

En baisse :

- la proportion des déplacements professionnels (-3 %)
- la proportion de ceux qui envisagent un retour à la normale dans 3 mois (-3 %)

La deuxième vague de réponses montre des designers plus jeunes, plus proches du lancement de leur activité, installés en régions, ayant des moyens financiers plus modestes et qui pensent que la sortie de crise sera certainement plus longue qu'imaginée dans les premiers résultats du sondage. Les commentaires sont plus alarmistes, outre qu'ils confirment notre première analyse du 4 avril : l'incompréhension de l'hétérogénéité des mesures gouvernementales pour soutenir l'économie, des réponses recentrées sur la capacité à survivre plutôt que sur le maintien d'un tissu économique.

Les statuts professionnels des designers

Comme nous le trouvons dans la profession, les designers graphiques sont très majoritairement au statut d'artiste-auteur, alors que les designers de produit ou d'espace sont généralement en profession libérale ou en société. Ainsi, presque une moitié des designers ayant répondu au sondage (48 %) disposent du statut d'artiste-auteur.

L'âge et l'expérience des designers

La très grande majorité des designers ayant répondu au sondage sont dans la tranche d'âge des 35-55 ans, c'est-à-dire qu'ils sont souvent en charge d'un foyer avec des enfants et des charges financières directement liées à leur vie de famille : emprunt d'habitation, de véhicule, etc. Par ailleurs ces personnes, surtout lorsqu'elles vivent seules, sont très inquiètes de la situation actuelle et de la perte d'exploitation qui en découle. On voit également avec les chiffres des âges des designers ayant répondu au sondage que les plus jeunes n'ont pas répondu, certainement parce qu'ils ne sont pas assez inquiets. C'est sans doute la charge de responsabilité qui a incité les designers à compléter ce sondage.

Comment vivent et travaillent les designers ?

46 % des designers ayant répondu au sondage vivent en région parisienne, et 86 % vivent en ville. Le confinement est d'autant plus difficile pour ces personnes, surtout si leur outil de travail est dans un autre local distant de leur logement. Se déplacer à son atelier, c'est prendre des risques pour sa santé et celle des autres, et c'est d'autant plus inutile si l'on a peu ou pas de travail à y faire. Pourtant les designers se posent la question de comment profiter de cette crise pour renforcer leurs compétences, se former, formaliser de nouvelles offres, essayer de nouveaux modèles, expérimenter, mais peuvent rencontrer des problèmes pour concrétiser ces idées lorsqu'ils ne peuvent pas accéder à leur lieu de travail. Cette difficulté concerne directement plus de 55 % des designers ayant répondu au sondage.

Une autre difficulté réside dans les modalités de travail. Un tiers des designers ne travaille pas seul, ce qui implique des rencontres pour confronter les idées des uns et des autres. Aussi, si l'on considère que la plupart des designers ayant répondu au sondage sont coutumiers du télétravail, cette difficulté ne devrait pas être insurmontable à condition que les réseaux internet tiennent la charge et permettent d'avoir une bande passante suffisante pour que les conversations à plusieurs soient fluides.

Les déplacements des designers chez leurs clients, collègues, partenaires ou fournisseurs sont au minimum hebdomadaires pour 94 % d'entre eux. Ceci correspond au mode de travail du designer qui a besoin de s'immerger dans la problématique de son client ou de se plonger dans l'esprit de création de son collègue. Beaucoup de designers vont perdre leurs repères et auront des difficultés à interagir avec leurs interlocuteurs habituels dans les conditions de confinement.

Le profil des structures de design

La majorité des designers ayant répondu au sondage ont des activités économiques fragiles. Un tiers a un chiffre d'affaires inférieur à 30 k€ par an, 83 % un CA inférieur à 100 k€. Au-delà de 100 k€, les designers emploient souvent un assistant ou un stagiaire.

Les structures sont également fragiles parce qu'elles ne disposent pas de clients en nombre suffisant. Un tiers a moins de cinq clients, un autre tiers moins de dix clients. Seuls 10 % des designers ayant répondu au sondage représentant les plus grosses structures disposent de plus de 20 clients.

Tous les designers ont des clients en France, certains en ont en Europe ou au-delà, mais la situation

très majoritaire des clients des designers met en évidence les difficultés futures que rencontrera la profession pour se redéployer sur un marché qui aura subi une crise économique majeure et ne disposera pas de budgets suffisant pour envisager des dépenses en design.

Ceci est également corroboré par le fait que les clients des designers sont des entreprises de petite taille pour la majorité (143 des 190 designers ayant répondu au sondage), des collectivités (74 / 190), des agences de communication et de design (92/190) et des particuliers (56/190).

Les agences de communication, de design et d'événementiel ont été les premières à ressentir les effets de la crise et seront certainement les derniers acteurs économiques à en sortir. L'impact sur les 50 % de designers concernés sera une répercussion en chaîne terrible, car si ces agences et leurs employés disposent d'un filet de protection sociale en cas de perte d'emploi, il n'en est pas de même pour les indépendants.

L'impact sur les structures de design

La baisse d'activité projetée par les designers ayant répondu au sondage est très significative, et s'appuie sur les données transmises par leurs clients : annulation ou report de commande, impayés, etc.

99 % des designers ayant répondu au sondage s'attendent à une baisse significative de leur chiffre d'affaires en 2020. Si certains n'envisagent que des baisses modérées, la plupart situent cette perte entre 10 et 60 %, ce qui constituerait un enterrement de première classe pour une grande partie de la profession.

La perte de CA engendrera une baisse du bénéfice, voire une perte pour les plus fragiles, et engendrera bien sûr une perte fiscale et sociale pour l'état.

Si 88 % des designers ayant répondu au sondage travaillent seuls, les autres emploient du personnel et envisagent de recourir au chômage partiel ou total et éventuellement de licencier une partie d'entre eux.

De même, le travail en réseau semble devoir être impacté par la crise puisque certains envisagent de cesser complètement ou partiellement ce mode de travail. Si les raisons n'en sont pas explicitées, on peut imaginer qu'ils redoutent que leurs partenaires habituels ne franchissent pas cette difficile période.

Solutions proposées par les designers participant au sondage

On peut noter l'inquiétude des designers dans les réponses qui sont faites au sondage. Si une relativement faible proportion des designers ne demande pas de report de TVA, c'est qu'ils en sont exonérés pour des CA inférieurs à 35 k€. S'ils ne demandent pas massivement de reports d'impôts, c'est aussi parce qu'ils n'en paient pas. Par contre, on peut voir que plus de la moitié demande une caisse de solidarité ou une assurance chômage, comme annoncé pour d'autres professions, qu'un tiers ne sait pas comment payer son loyer à l'avenir et craint de se retrouver à la rue. Certains parlent de moratoire sur les loyers et les dépenses contraintes comme l'énergie, le téléphone, l'eau. Peu croient en la possibilité du prêt à taux zéro, car ils ont très bien compris que les mesures annoncées par le gouvernement sont au bon vouloir des banques de détail, et que celles-ci continueront à ne prendre aucun risque.

Les problèmes rencontrés jusqu'à ce jour, soit sept semaines après le confinement, sont assez alarmants, puisque plus de la moitié des designers interrogés signalent avoir d'ores et déjà perdu des commandes et des revenus pour l'année en cours.

On peut comprendre aussi que les designers sont inquiets à la fois logistiquement pour continuer à gérer leur activité professionnelle depuis leur domicile avec leur compagnon et leur(s) enfant(s) au domicile.

En effet, outre que les outils de gestion habituels de l'entreprise ne sont pas disponibles, la perturbation des enfants dont il faut s'occuper et auxquels il faut parfois faire la classe sera une circonstance aggravante.

Il est à noter deux éléments importants et alarmants dans le comportement des entreprises clientes, qui sont pour l'occasion des agences de communication : certaines ont déjà annoncé qu'elles ne paieraient pas les factures déjà reçues, et l'une d'entre elles, encore plus indélicat est allée jusqu'à réclamer au designer ses fichiers sources pour reprendre le travail en interne, le dépossédant ainsi de son droit d'auteur.

Parmi les idées émises par les designers, on peut noter quelques pistes intéressantes :

- Mettre en place un système d'aide pérenne aux artistes auteurs afin de valoriser ce secteur et d'aider ces professions.
- favoriser la formation professionnelle continue à distance.
- Mettre en place pour les professions du design un système de garantie de revenus minimum du type de celui qui est appliqué pour les intermittents du spectacle.
- Mettre en place un système de revenu universel.
- Que l'État décide d'un plan de relance par l'investissement public.
- Que l'État débloque massivement des fonds pour la transition écologique.

Le retour à la normale

Presque deux tiers des designers ayant répondu au sondage sont assez optimistes pour penser que le retour à la normale se fera dans les six prochains mois. On notera cependant que le tiers restant voit la sortie de crise entre 2021 et 2022.

Les designers ne savent pas massivement exprimer leur ressenti par rapport aux changements à venir dans la profession. Seuls 30 % d'entre eux pensent que le monde du design ne sera pas le même après la crise. Par contre, ils sont presque la moitié à penser que la relation commerciale et les contrats avec leurs clients seront impactés par les difficultés rencontrées par les entreprises durant la crise. Ils savent que la tentante subordination des designers par leurs clients (agences au premier chef) risque de s'amplifier et que leurs droits et prétentions de rémunération vont être altérés, voire fortement réduits.

Les commentaires des participants (§ augmenté)

Certains designers sont conscients de leur insuffisance de trésorerie. Celle-ci est bien sûr due à leurs faibles prix de vente et donc aux marges insuffisantes qu'ils arrivent à dégager de leur travail.

Plusieurs signalent aussi qu'ils ne maîtrisent pas leur métier d'entrepreneur, pour la simple raison qu'ils ne l'ont pas appris à l'école et qu'ensuite, ils n'ont pas eu le temps de se pencher sur ces questions, pris par l'urgence de la production. Intégrer ces notions basiques en fin d'études de design aurait un sens.

Les questions de prospection et de commercialisation sont également évoquées. L'AFD fait ces constats depuis des années et déplore qu'aucun moyen ne soit donné aux designers pour négocier d'égal à égal avec leurs clients.

Les clients des designers qui ont délocalisé leur production pour des raisons de rentabilité économique vont être amenés à repenser leur modèle de production, surtout dans la période post Covid 19, où le risque est grand de constater une explosion du chômage partout en Europe. Les citoyens européens n'envisageront plus de la même manière de se voir proposer des produits fabriqués par des entreprises françaises à l'autre bout du monde.

Beaucoup de designers travaillant pour le monde de la Culture, sachant les difficultés financières de ce secteur préalables à la crise, sont très inquiets de la quantité et de la rémunération des commandes à venir. Aussi, le ministère devra-t-il être particulièrement vigilant dans la période de sortie de crise pour instaurer des règles qui ne lèsent pas les designers, acteurs indispensables à ce secteur économique essentiel en France.

Une inquiétude pointe quant aux tarifs qui risquent d'être négociés à la baisse en sortie de crise, moment où tout le monde aura faim et les entreprises auront des moyens réduits. À dépenses constantes – surtout les loyers –, cette situation ne sera pas tenable pour le secteur du design. Il serait nécessaire a minima, d'encadrer les prix des dépenses contraintes afin que les designers, s'ils sont confrontés à cette baisse des prix redoutée, puissent eux-mêmes survivre à cette situation.

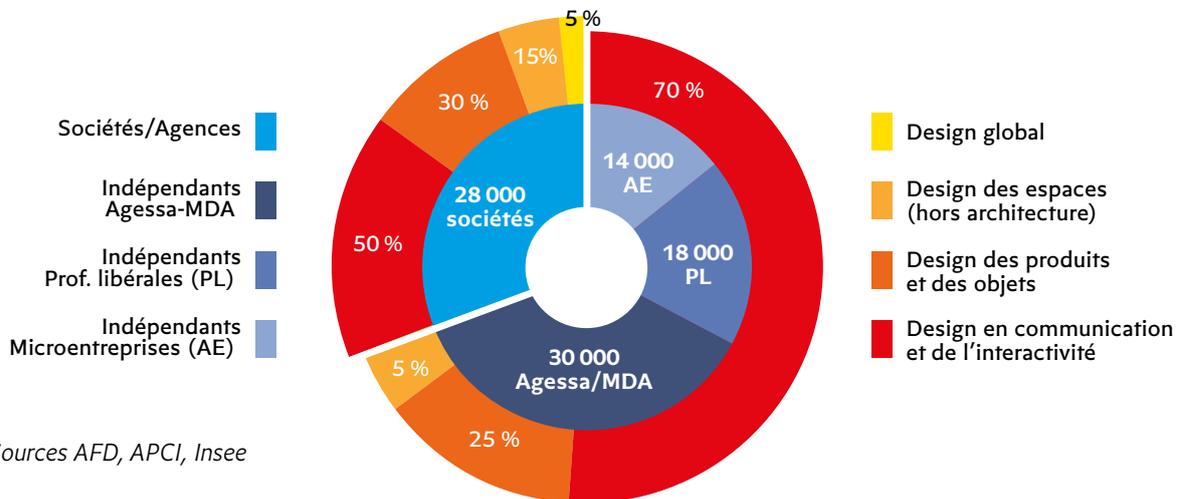
V2

Des indépendants au régime fiscal BNC (comptabilité sur les recettes encaissées) informent de pertes exceptionnelles de CA en 2019 liées aux contextes économiques de leurs clients, qui ont reporté en 2020 des règlements d'honoraires ou droits d'auteur pouvant totaliser jusqu'à un quart du CA de 2019. Ce phénomène diminue fortement l'accès à l'aide gouvernementale de 2020. C'est pour eux une double peine qui accentue l'inégalité avec les entreprises aux régimes BIC (comptabilité sur les factures clients émises).

Recommandations de l'AFD (§ augmenté)

V2 Des précisions sur l'impact du confinement chez les designers en France

Les designers œuvrent partout, des espaces aux objets, des services aux messages visuels et sonores. Ils contribuent à la création de richesses et à l'innovation dans tous les secteurs économiques : le commerce, l'industrie, la santé, la culture, l'éducation, l'événementiel, la communication, le tourisme, les services, le luxe, les transports, l'automobile, la banque, l'assurance... Les designers sont un maillon essentiel des industries créatives, dont le chiffre d'affaires global représente, par exemple, le double de celui de l'industrie automobile. Les entreprises dont l'activité est le design sont essentiellement de petites structures, environ 28 000 sociétés SAS, SARL, EURL, et environ 62 000 travailleurs indépendants. Environ 29 000 designer.eure.s sont salarié.e.s. Le numérique et Internet y sont des outils de travail naturels depuis longtemps et le télétravail est déjà bien implanté dans leur culture d'entreprise.



Les réponses à notre sondage montrent que la crise du Covid-19 touche la profession du design dans son ensemble mais que son impact économique est plus ou moins fort d'une discipline à l'autre : les designers sont tributaires des secteurs d'activité de leurs clients. Les écarts de perte de chiffre d'affaires se creusent aussi selon la forme d'exercice des designers.

Les entreprises de design qui travaillent plutôt **pour l'industrie et la construction**, par exemple, où le processus de la commande à la livraison est le long terme (en général de 12 à 18 mois), ressentent moins l'impact de la crise à fin avril et prévoient une perte de CA en 2020 de **20 % à 30 %**, plus rarement jusqu'à 50 %. Ce sont en majorité des sociétés de **design de produit** (SAS, SARL) qui emploient des designers salariés, elles sont plus en capacité de faire face à la crise et elles ont plus confiance en leur capacité d'absorber les effets de la crise d'ici fin 2020, d'autant que les mesures du gouvernement sont plutôt bien adaptées pour les salariés employés par ces sociétés (voir tableau ci-après). Cependant, celles de moins de 5 ans d'activité, à la trésorerie plus modeste, sont fragilisées.

De façon similaire, les sociétés de **design d'espace** et de **design interactif** se sentent moins fragilisées par la crise lorsqu'elles travaillent sur des projets de long terme, pour des musées ou des objets connectés, par exemple. Elles estiment une perte CA de **20 % à 30 %**. En revanche, lorsqu'elles travaillent à court terme (en général de 3 à 6 mois), pour l'événementiel commercial ou culturel, la scénographie ou le webdesign par exemple, la baisse de CA est plus dramatique, estimée de **40 % à 60 %**.

Les entreprises du design qui travaillent pour la **communication pour l'événementiel, le tourisme et la culture**, où le processus de la commande à la livraison est court (en général de 1 à 6 mois),

V2

ressentent déjà l'impact de la crise à fin avril et prévoient une perte de CA en 2020 de **30 % à 60 %**. Ce sont les sociétés de **design graphique (SAS, SARL)** qui sont le plus concernées par cette baisse. Les agences qui captent les plus gros marchés pensent absorber les effets de la crise d'ici mi-2021. Elles emploient des designers salariés et complètent leurs effectifs avec des designers indépendants.

Les designers indépendants (Agressa-Maison des artistes, professions libérales, microentreprises) travaillent pour les agences ($\pm 30\%$, soit $\pm 20\,000$ personnes) et des clients en direct ($\pm 70\%$, soit $\pm 47\,000$ personnes). Ils estiment leur perte de CA en 2020 de **20 % à +70 %**. Ce sont les baisses les plus fortes, l'écart important de cette fourchette reflète la diversité des secteurs où les indépendants interviennent. Les designers de produit travaillant pour des secteurs d'activité moins freinés par le confinement devraient logiquement mieux s'en sortir. **Les plus touchés – et pour plus longtemps – sont les designers graphiques travaillant pour la communication, la culture et le tourisme.** Or, ce sont les plus nombreux.

Les designers indépendants sont les plus nombreux et plus fragiles. Moins bien armés pour faire face à la crise due au Covid-19, déjà fragilisés par un contexte économique, social et administratif (conclusions du rapport Racine), leurs revenus sont inégaux tout au long de l'année, ils travaillent sans assurance chômage et servent de variable d'ajustement pour les agences.

Sur 90 000 entreprises de design, 62 000 sont des travailleurs indépendants, dont 70 % ($\pm 43\,000$) travaillent pour des secteurs économiques très affaiblis par la crise du Covid-19, dont l'impact pourrait s'étaler jusqu'à fin 2021, voire début 2022. Les chiffres d'affaires de ces designers indépendants sont plus modestes, leur revenu médian va de 26 K€ à 30 K€, un tiers est âgé de 25 à 35 ans, un peu plus d'un autre tiers est âgé de 35 à 45 ans, la moitié ($\pm 21\,500$) vit en région parisienne.

Selon notre analyse, en 2020, environ 43 000 designers.euses indépendants.es gagneront 6 000 € à 12 000 €, et 19 000 autres gagneront 12 000 € à 18 000 €. Raporté au mois cela donne 500 € à 1 000 € et 1 000 € à 1 500 € par mois – sachant que les revenus irréguliers typiques de ces professionnels signifient des mois sans aucuns revenus et soulignent leur fragilité économique.

Applicabilité des premières mesures de soutien selon les formes d'activité des designers

	MESURES DU GOUVERNEMENT					
	Chômage partiel	Arrêt maladie pour garde d'enfant	Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs	Report de loyers de l'entreprise	Report des prêts bancaires professionnels en cours	PGE – Prêt de trésorerie garanti par la BPI
Designers salariés (non gérants) (29 000 personnes)	Éligibles	Éligibles	-	-	-	-
Designers dirigeants de leur SAS, SARL, EURL... (28 000 personnes)	-	Éligibles	Gérants minoritaires	Adaptée aux baux commerciaux et professionnels	Plutôt acceptée par les banques	Adaptée 25 % CA de 2019
			Gérants majoritaires inéligibles			
Designers indépendants professions libérales (18 000 personnes)	-	?	Conditions d'éligibilité inadaptées aux revenus irréguliers	Inadaptée aux baux privés, majoritaires	Frais bancaires dissuasifs, très peu d'octrois	Inéligibles
Designers indépendants micro-entreprises (14 000 personnes)	-	?				
Designers indépendants Agressa-Maison des artistes (30 000 pers.)	-	?				

V2

Le premier dispositif de soutien mis en place à fin avril par le gouvernement est difficilement applicable aux designers indépendants, pourtant majoritaires. Le mode de calcul d'éligibilité au fonds de solidarité ne permet pas aux plus fragiles de maintenir leur activité, ni leur pouvoir d'achat. Le sentiment d'inégalité de traitement au sein d'une profession aux multiples formes d'exercice se renforce.

Les reports de prêts professionnels sont pour la plupart douchés par les frais dissuasifs qui seraient facturés par les banques. Les demandes de prêts de trésorerie formulées par les indépendants aux banques, intermédiaires nécessaires dans le processus d'accession au PGE, restent pour la plupart lettres mortes. Lorsqu'elles répondent, les banques ne se suffisent pas des garanties de l'État, exigeant une caution personnelle de 100 % du montant du prêt. La BPI n'a, à ce jour, pas trouvé de solutions pour les TPE et les indépendants.

Le coût des reports de prêts immobiliers est dissuasif pour le professionnel qui habite et travaille chez lui. La grande majorité des indépendants payant des loyers auprès de bailleurs privés, leurs reports sont difficilement envisageables.

En Allemagne, par exemple, la culture des collectivités et des entreprises est empreinte de design depuis des décennies. Dans le cadre d'une politique de soutien aux professions créatives, le gouvernement fédéral a distribué dès mars 2020, sans conditions, 5 000 € aux designers indépendants. Ce dispositif a été complété d'une aide des *landers* (les régions) allant jusqu'à 15 000 € par professionnel. Non remboursables, ces aides peuvent être complétées par des prêts bancaires à taux zéro, garantis par l'État (à ce titre, les échos reçus sont favorables aux banques Allemandes). **Cette comparaison fait sens puisque l'on sait que la compétition se situe sur le marché européen pour plus d'un designer français sur trois** (environ 30 000 personnes).

Les recommandations de l'AFD au 5 mai 2020

Si l'on souhaite en France soutenir l'innovation et la compétitivité par le design au sein de l'économie, de la santé et du bien commun, et si l'on souhaite soutenir les entreprises du design à la française sur le marché européen et mondial, il convient de soutenir **tous les designers**, en adaptant des mesures d'accompagnement aux entrepreneurs les plus fragiles pendant la période confinement et au-delà.

L'AFD recommande dans ce but, que les designers les plus fragiles puissent bénéficier:

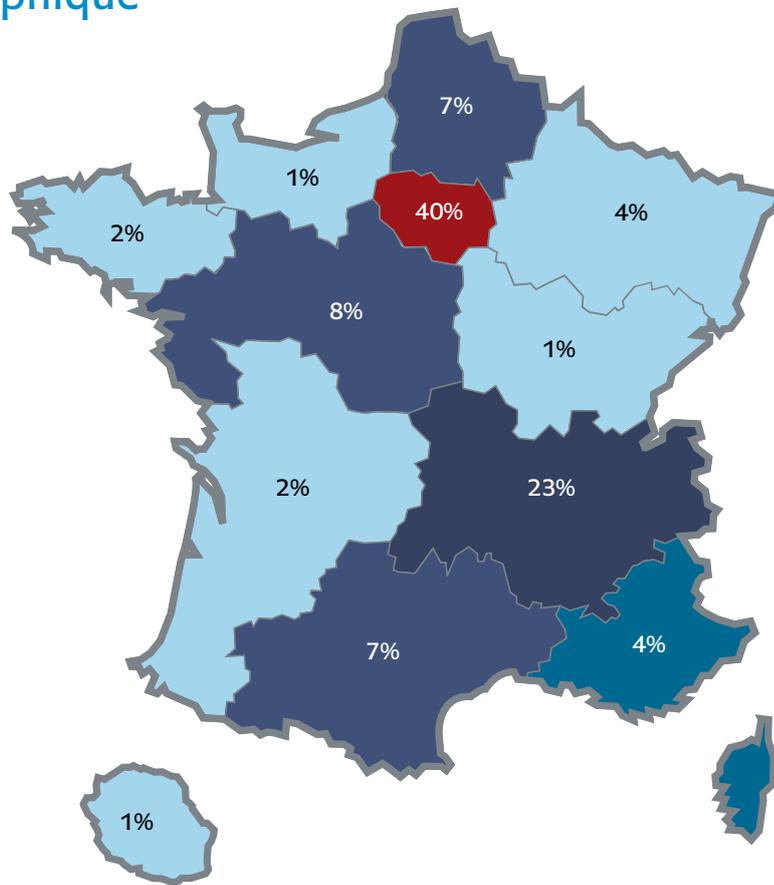
- **sans conditions de ressources**, du soutien financier d'urgence de 1 500 € par mois;
- du report sans conséquences et de l'échelonnement du paiement
 - de la **TVA**;
 - des **frais d'énergie** (électricité, gaz, eau);
 - des **loyers** des baux professionnels, commerciaux et privés;
- d'un accès sans conditions aux prêts de trésorerie à taux zéro, garanti par la BPI, la première échéance de remboursement à trois mois minimum ;
- d'un accès à l'aide régionale non conditionné à l'obtention d'une aide gouvernementale ou à la présence d'un salarié dans l'entreprise.

Enfin — le design étant une activité des arts visuels —, **les entreprises et les particuliers, bailleurs compris, devraient être incités par des mesures fiscales en faveur du mécénat**, soit à faire don, partiel ou total, de services et de produits — loyers compris — qui d'ordinaire sont facturés aux designer.eure.s

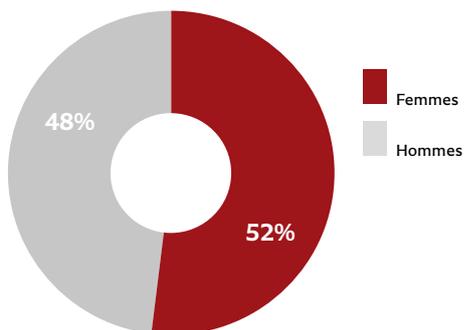
II.

Les profils des designers participant au sondage

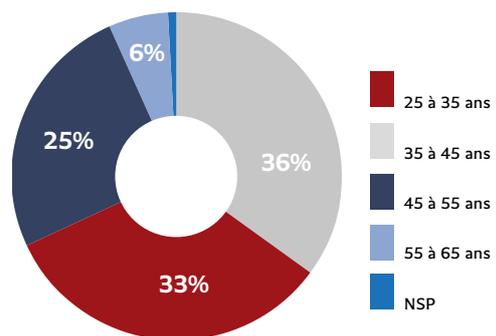
Situation géographique



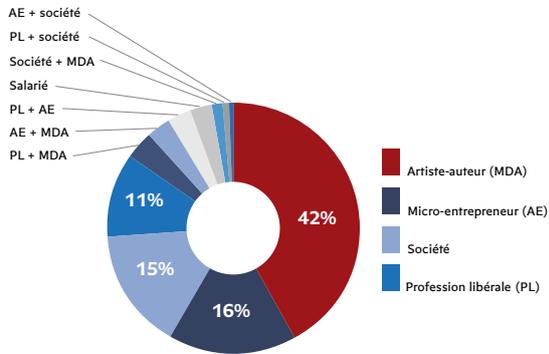
Genre



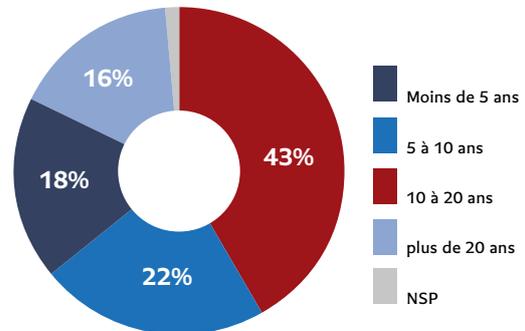
Tranche d'âge



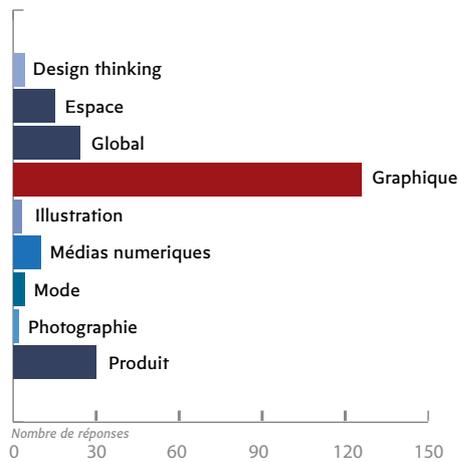
Formes d'exercice



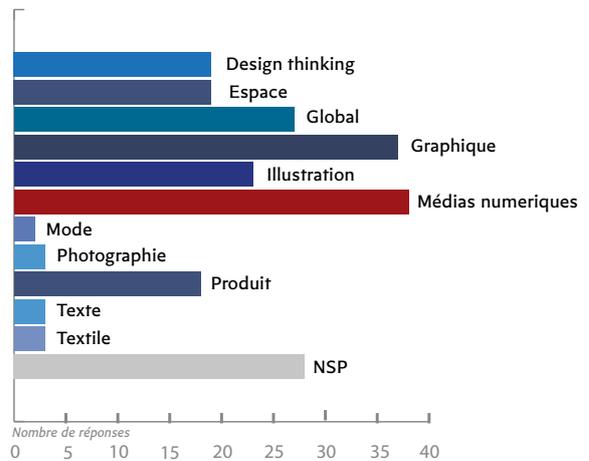
En activité depuis



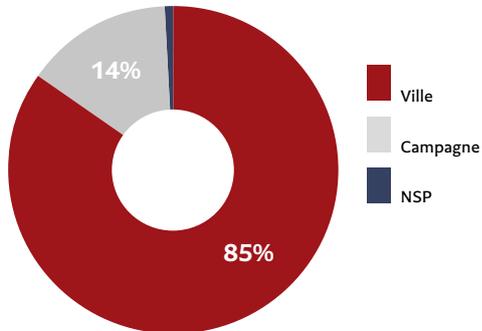
Discipline de design majoritaire



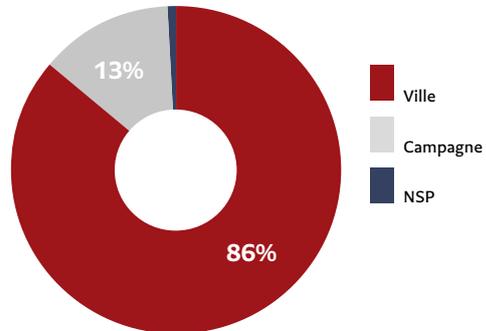
Discipline de design secondaire



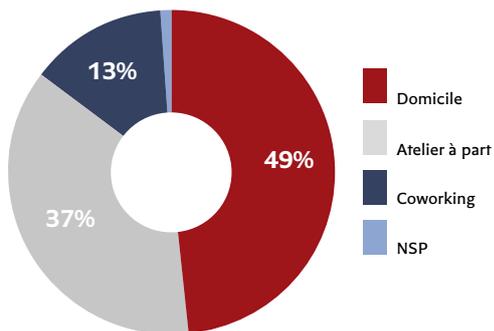
Lieu de vie



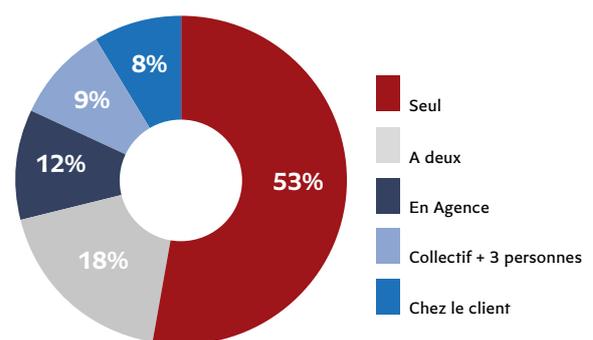
Lieu de l'activité



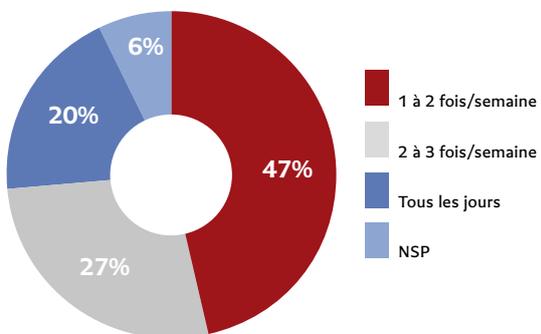
Espace de travail



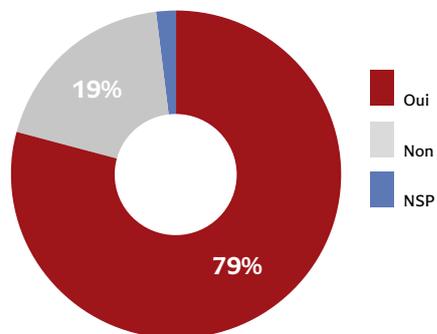
Mode de travail



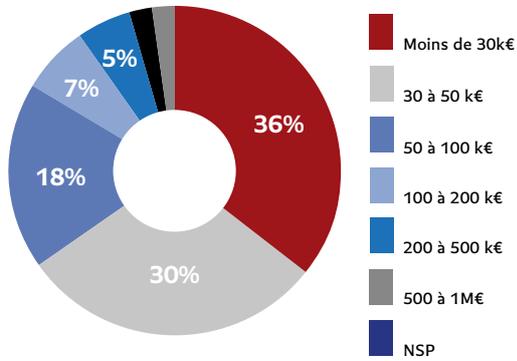
Déplacements pros



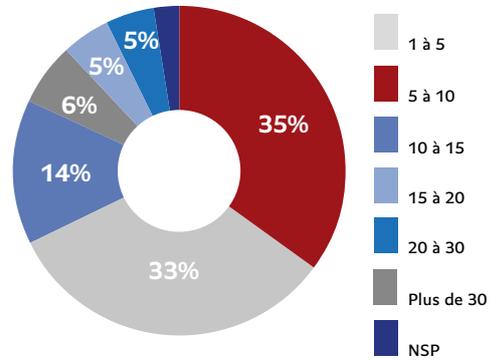
Pratique du télétravail



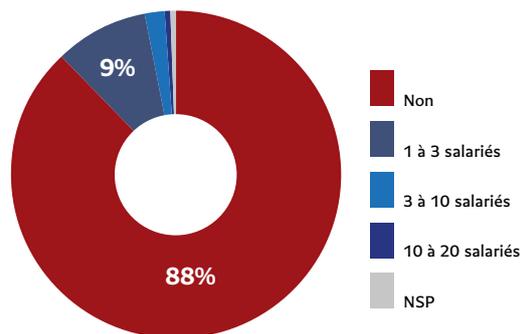
Chiffre d'affaires 2019



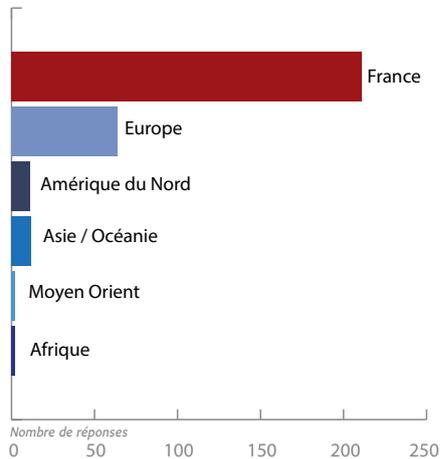
Nombre de clients



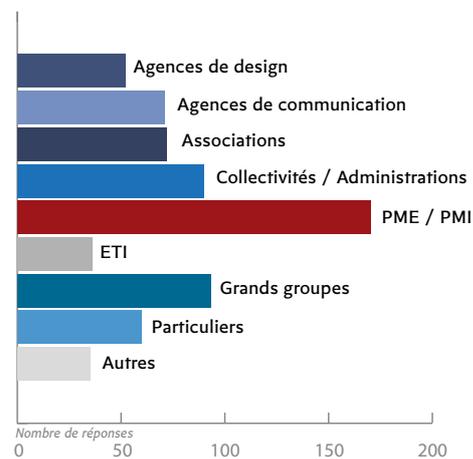
Nombre de salariés



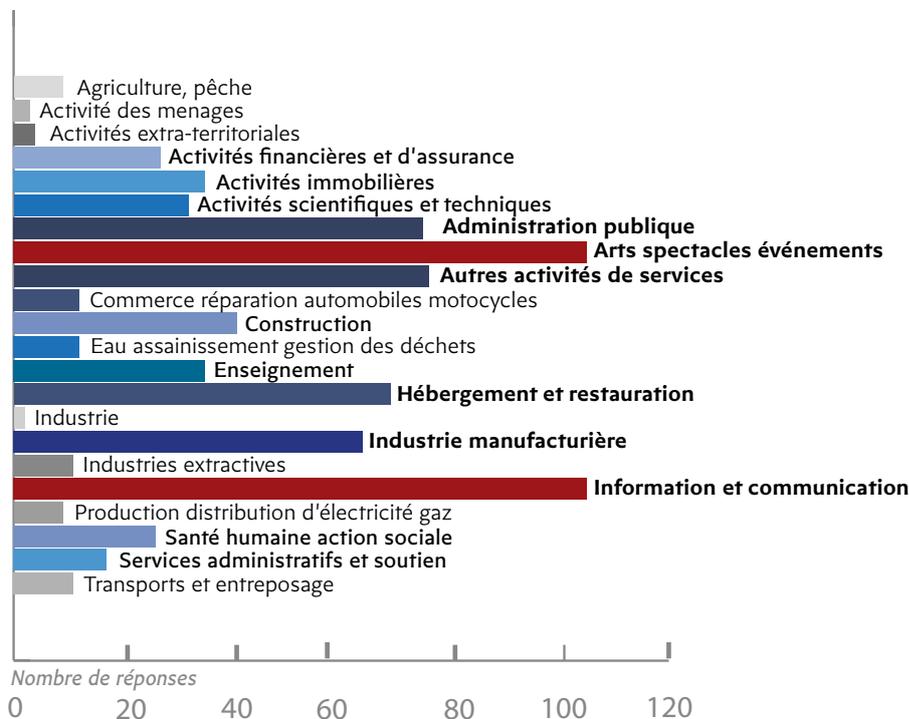
Situation géographique des clients



Typologie des clients



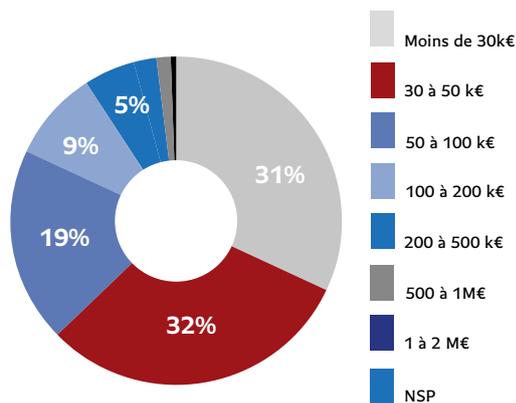
Secteurs d'activité des clients



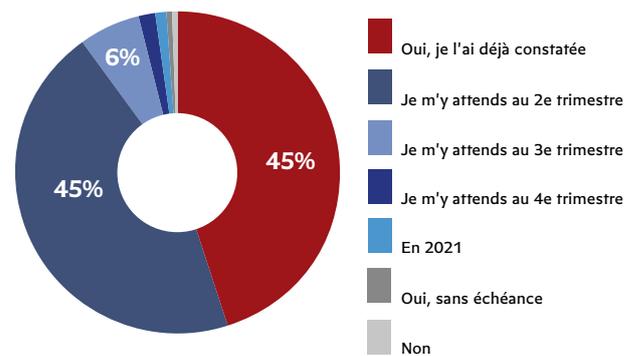
III.

Les participants à propos des besoins et des solutions

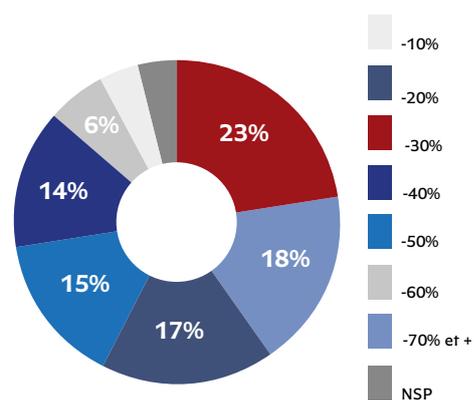
Votre chiffre d'affaires prévisionnel 2020 avant cette crise



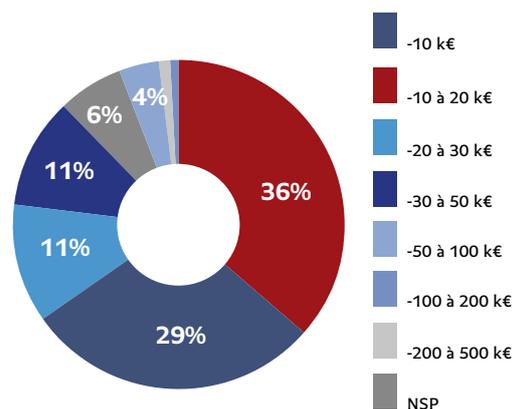
Vous attendez-vous à une baisse d'activité ?



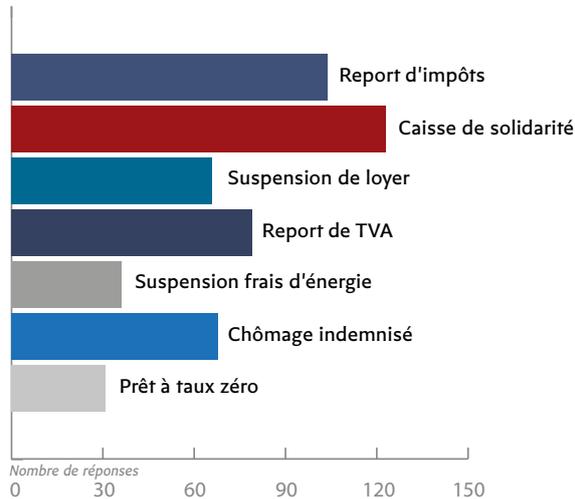
À combien estimez-vous votre perte de chiffre d'affaires en 2020 ?



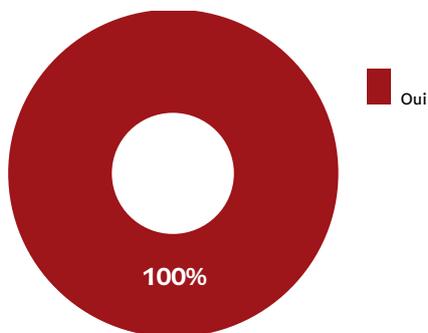
À combien estimez-vous votre perte de revenus en 2020 ?



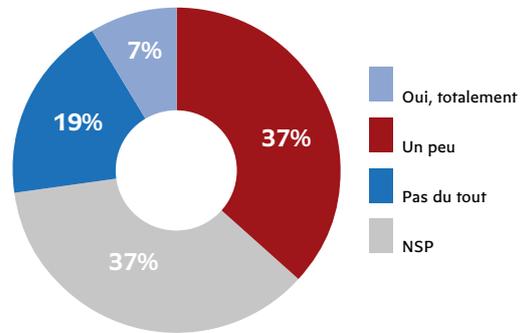
Pour faire face, envisagez-vous ces solutions ?



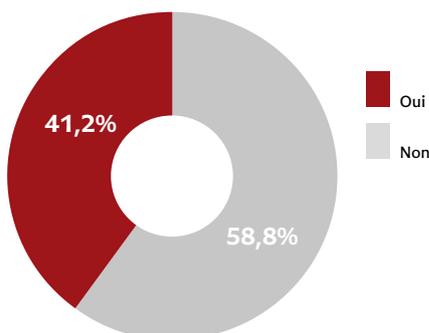
Pensez-vous recourir au chômage technique ? (pour les employeurs)



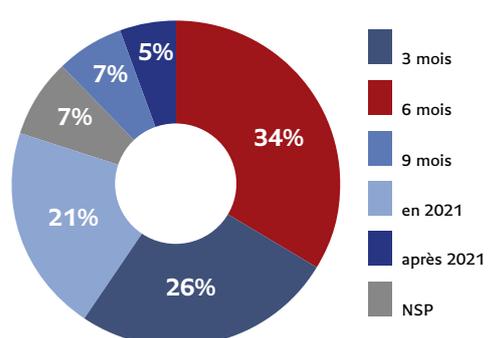
Si vous travaillez en réseaux, pensez-vous limiter vos collaborations ?



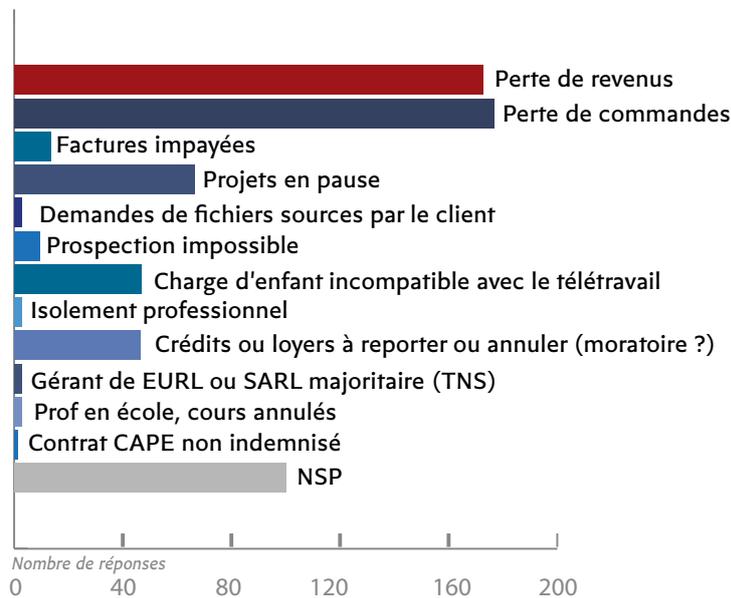
Pensez-vous devoir licencier ?



Quand pensez-vous revenir à une activité normale ?



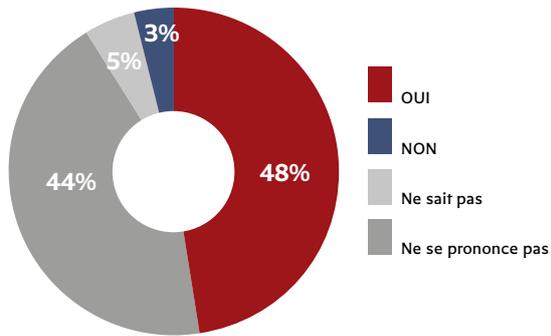
Quelles problématiques rencontrez-vous ?



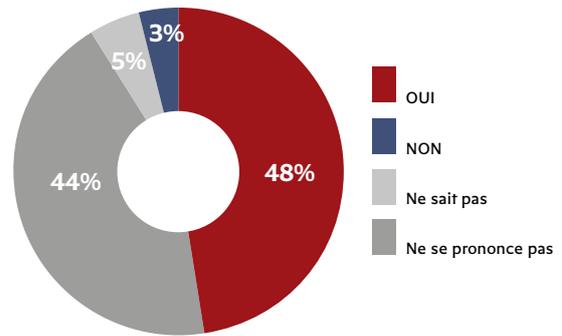
Quelles autres solutions proposez-vous ?

- Chômage partiel type intermittence.
- Mutualiser nos démarches.
- Mise en veille des entreprises du secteur.
- Investissements de l'État dans la transition écologique.
- Aide financière de l'État.
- Moratoire ou annulation des loyers professionnels, y compris la part professionnelle dans les loyers d'habitation.
- Report des factures d'électricité.
- Report des factures de téléphone, wifi... permettant le lien et les communications.
- Aide en trésorerie.
- Report de charges et cotisations sociales.
- Favoriser la formation professionnelle, notamment la prise en charge des MOOC et la formation pour les micro-entrepreneurs.
- Mise en place d'un Revenu universel.
- Changer de métier / fermer la boutique et passer à autre chose.
- À l'avenir, faire payer comptant les clients.

Cette crise va-t-elle transformer votre mode de travail dans le futur ?



Pensez-vous que vos contrats futurs seront impactés par cette crise ?



Crédits

Publication du 6 mai 2020

François Caspar, président 06 80 48 62 67

Christophe Lemaire, membre du conseil d'administration 06 13 23 53 89